

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00116

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-0202001160

DATE D'APPHICACON: 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Chappe-Ferdinand situé à Saint-Etienne comprend 1 800 logements et compte 2 900 habitants répartis sur une vingtaine d'hectares.

Une convention d'OPAH-RU signée le 16 novembre 2012 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations. A ce titre, la Métropole apporte une participation financière prévisionnelle de 299 000 €.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'enveloppe financière initialement prévue par Saint-Etienne Métropole sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter trois projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand. Le détail de l'opération retenue est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 61 565 € pour un montant global des travaux de 1 053 045 € HT.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les bénéficiaires et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités des participations financières seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 61 565 €,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes.
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat des exercices 2020 et suivants article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU CHAPPE-FERDINAND

Sur les bases des modalités de financement révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
Le syndicat des copropriétaires du 25 rue Ferdinand représenté par la CGIL Immo de France	25 rue Ferdinand SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 16 logements répartis en 12 locatifs et 4 logements de propriétaires occupants	Concernée pour la totalité des travaux	224 357 €	17 500 €	Travaux de ravalement avec isolation thermique des pignons, remplacement des gardes corps.
Le syndicat des copropriétaires et le bailleur du 58 rue Neyron représenté par l'EPASE (49 rue de la Montat à SAINT-ETIENNE)	58 rue Neyron SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 6 logements répartis en 4 propriétaires occupants et 2 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	701 498 €	17 500 €	Opération de Restauration Immobilière (ORI). Future copropriété de 6 logements vacants. Les travaux portent sur la réhabilitation complète des parties communes de l'immeuble : maçonnerie, traitement de la charpente et des bois, reprise des façades, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, serrurerie, remplacement du système de chauffage.
		Propriétaire bailleur		Non concernée	59 503 €	9 065 € (dont 6 000 € d'éco-prime classe B)	Réhabilitation complète de 2 logements vacants situés au rez-de-chaussée : travaux de plâtrerie, de peinture et d'électricité. Surface habitable de 43 m ² et de 55 m ² (T2) Loyers conventionnés de 259 €/mois et de 331 €/mois Etiquette DPE après travaux : B

Le syndicat des copropriétaires du 15 rue Neyron représenté par FPV Immobilier	15 rue Neyron SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 9 logements répartis en 8 locatifs et 1 logement de propriétaire occupant	Concernée pour la totalité des travaux	67 687 €	17 500 €	Opération de Restauration Immobilière (ORI). Les travaux portent sur la réhabilitation complète des parties communes de l'immeuble : maçonnerie, reprise des façades, remplacement des menuiseries, serrurerie, plâtrerie, mise en peinture, plomberie, carrelage.
TOTAL			3 immeubles de 31 logements répartis en 22 locatifs et 9 logements de propriétaires occupants		1 053 045 €	61 565 €	